



**NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET DU PORT**

PREAMBULE

L'article 107 de la loi « NOTRE », qui modifie les articles L.2313, L.3313 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, doit être annexée au Compte Financier Unique.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Ce document remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable. Il permet de présenter une information financière plus lisible avec notamment :

- ✓ La suppression des doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- ✓ Le rapprochement des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales.

La production du CFU est totalement dématérialisée et nécessite un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Le compte financier unique est structuré en quatre parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. Etats financiers
4. Etats annexés

La partie sur l'exécution budgétaire présente à la fois la vue d'ensemble (à partir des données de l'ordonnateur) et la vue détaillée (à partir des données du comptable) des réalisations de l'année, ce qui permet de vérifier la concordance des données.

Les états financiers se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Les deux premiers sont établis par le comptable, le troisième (qui ne concerne que les collectivités qui expérimentent la certification des comptes) résulte d'un travail partagé.

Le bilan se présente sous la forme d'un tableau qui recense l'actif, les fonds propres et le passif préalablement identifiés et comptabilisés.

Le compte de résultat se présente sous forme de liste et retrace l'ensemble des charges et des produits de l'exercice par nature.

L'annexe fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension des données présentes dans le bilan et le compte de résultat.

Enfin les états annexés ont pour objectifs de donner des informations budgétaires et comptables complémentaires : présentation croisée nature/fonction, AP/AE, états de la dette, liste des concours attribués à des tiers, etc.

A. Section de fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est de **528.476 €** en section de fonctionnement.

➤ Dépenses :

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général ont connu une baisse de 7% entre le réalisé 2023 (3. 181.798 €) et le réalisé 2024 (2.945.917 €) principalement dû à la baisse du prix du KWh du fournisseur d'électricité, d'une diminution du versement des revenus locatifs ainsi que la baisse du prix d'achat du carburant.

Les comptes du chapitre 011 ayant connus une évolution entre les exercices budgétaires 2023 et 2024 sont les suivants :

Compte 6061 (Fournitures non stockables) : - 29 %

Réalisé 2023 : 157.628 €

Réalisé 2024 : 111.655 €

Il s'agit des dépenses relatives à la fourniture d'eau et d'énergie.

Compte 6063 (Fournitures d'entretien et de petit équipement) : + 6,9 %

Réalisé 2023 : 34.973 €

Réalisé 2024 : 37.377 €

Comptes 607 (Achats de marchandises) : - 8,4 %

Réalisé 2023 : 1.288.298 €

Réalisé 2024 : 1.179.704 €

Il s'agit des dépenses relatives à l'achat du carburant destiné à la revente à la station d'avitaillement.

Comptes 6132 (Locations immobilières) : - 19,7 %

Réalisé 2023 : 388.108 €

Réalisé 2024 : 311.440 €

Il s'agit des dépenses de réversion des revenus locatifs des amodiataires du port.

Comptes 6156 (Maintenance) : - 9,8 %

Réalisé 2023 : 43.968 €

Réalisé 2024 : 39.648 €

En 2023, prestation de mise en place du wifi plaisanciers avec une astreinte pour la saison estivale qui n'a pas été renouvelée en 2024.

Comptes 6161 (Assurances multi risques) : + 24,9 %

Réalisé 2023 : 22.570 €

Réalisé 2024 : 28.180 €

Cette hausse s'explique par l'augmentation de notre assurance dommages aux biens.

Compte 6231 (Annonces et insertions) : + 134 %

Réalisé 2023 : 7.064 €

Réalisé 2024 : 16.531 €

Sont imputés sur ce compte les annonces légales pour les appels d'offres, appels à candidatures, délégation de service public, mise en concurrence. En 2024, nous avons mis en publicité des postes à quai professionnels et des locaux sur la zone commerciale que nous avons récupérés.

Compte 6226 (Honoraires) : - 9,4 %

Réalisé 2023 : 147.180 €

Réalisé 2024 : 133.315 €

Sont imputés, sur ce compte, certaines prestations spécifiques comme les missions d'expertise comptable, fiscale et sociale, les honoraires d'avocats, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence des vedettes vers les îles, les plans d'échantillonnages et la soumission à la DDTM pour dragage ainsi que différents relevés topographiques.

Compte 6282 (Gardiennage) : - 6,2 %

Réalisé 2023 : 44.106 €

Réalisé 2024 : 41.352 €

Compte 6288 (Autres prestations extérieurs diverses) : + 0,5 %

Réalisé 2023 : 357.218 €

Réalisé 2024 : 359.122 €

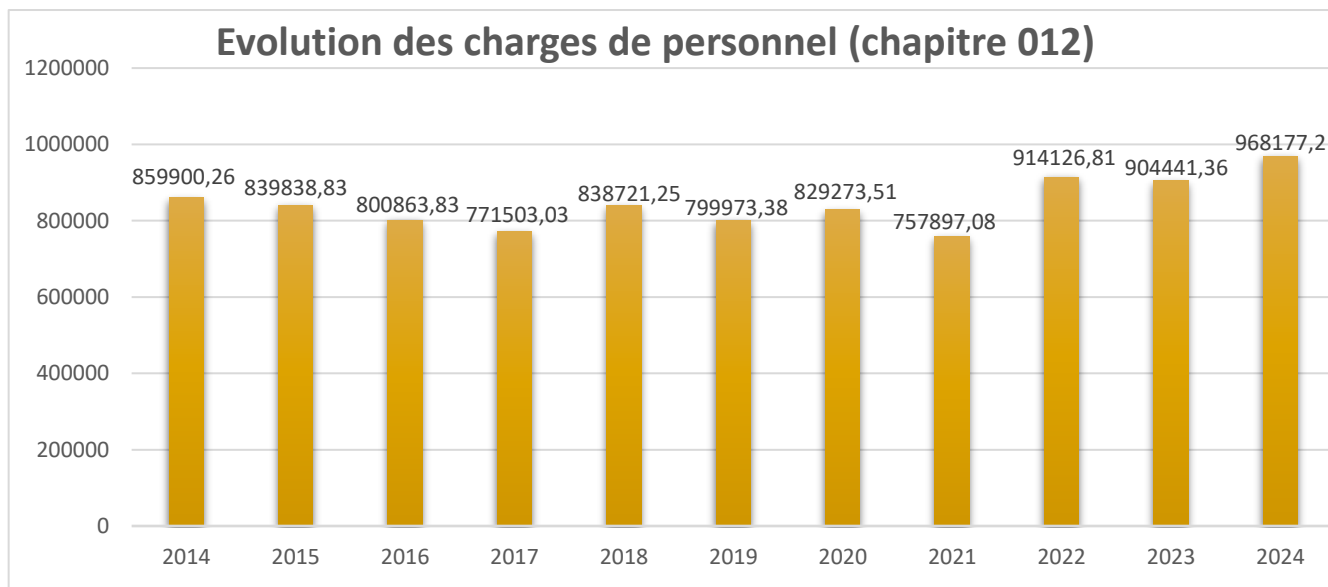
2. Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Réalisé 2023 : 904.441 €

Réalisé 2024 : 968.177 €

Soit une augmentation de de 7 %.

Cette hausse s'explique notamment par les primes de départs de deux salariés à la retraite en 2024 de 20 et 28 ans d'ancienneté et par l'augmentation du point d'indice de 2 % en janvier.



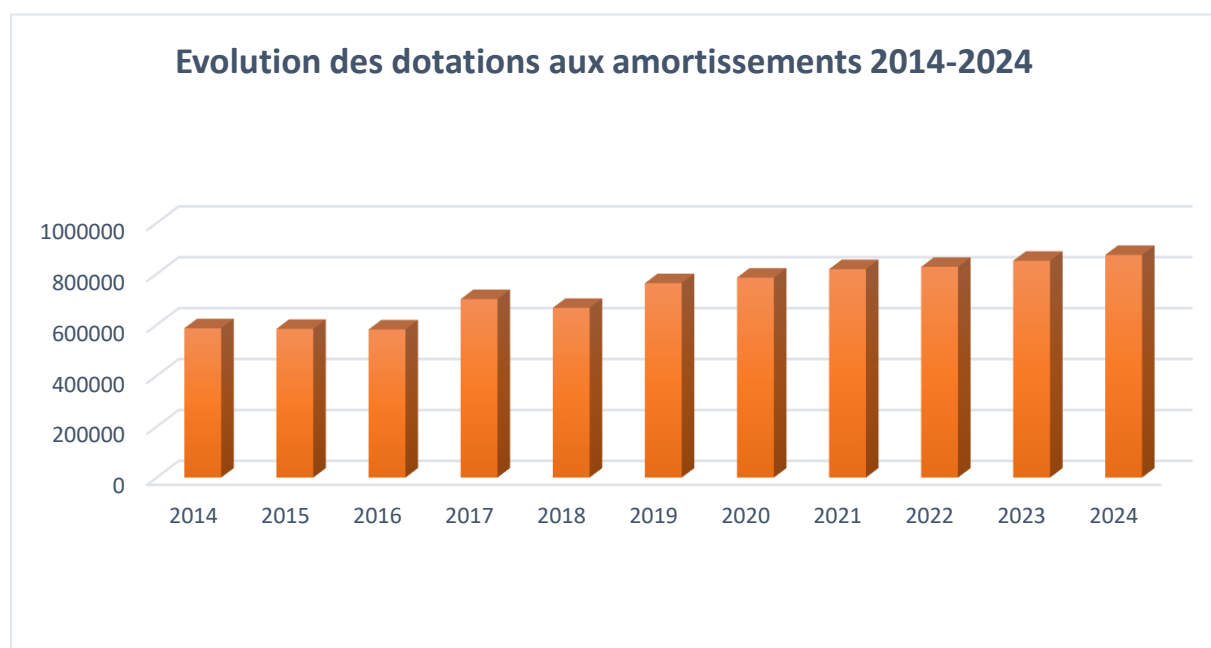
Effectif du port au 31/12/2024 : 12 agents permanents dont 2 cadres, 2 agents de maîtrise et 1 contrat à durée déterminée d'un an.

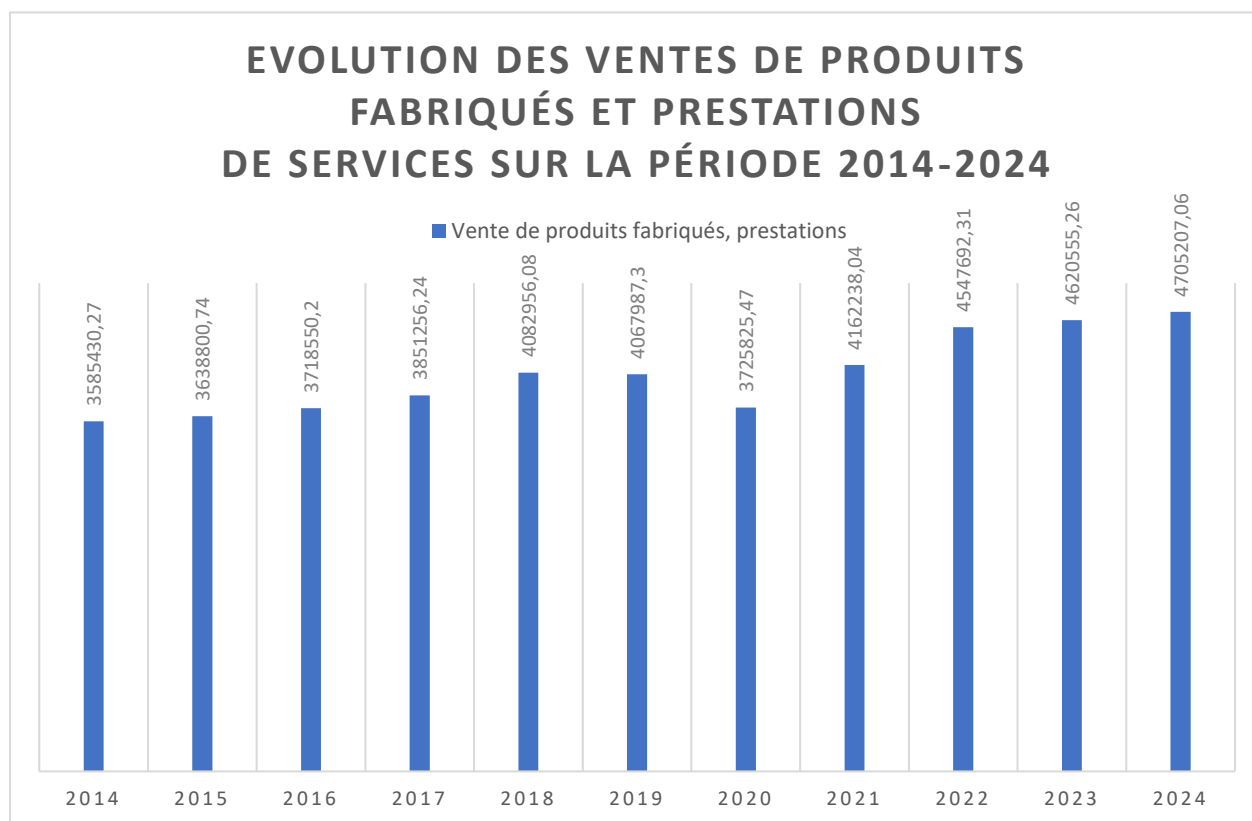
3. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre connaît une hausse entre les exercices 2023 (396.705 €) et 2024 (432.488 €).

Cela s'explique notamment par l'augmentation de la redevance domaniale suite à l'intégration d'un local de la zone commerciale dans le patrimoine du port.

Compte tenu des investissements réalisés, les dotations aux amortissements poursuivent leur progression passant de 851.394 € en 2023 à 874.674 € en 2024.



➤ **Recettes :**1. **Prestations de services, marchandises (Chapitre 70)**

Ce chapitre a connu une évolution à la hausse lors de l'exercice budgétaire 2024 (+ 1,8 %).

Réalisé 2023 : 4.620.555 €

Réalisé 2024 : 4.705.207 €

Les principaux comptes sont les suivants :

Compte 706 (Prestations de services) : + 3,3 %

Réalisé 2023 : 2.810.924 €

Réalisé 2024 : 2.902.647 €

Ce compte enregistre les recettes relatives à l'occupation des places de port (locataires et amodiataires confondus).

Compte 707 (Ventes de marchandises) : - 0,3 %

Réalisé 2023 : 1.401.720 €

Réalisé 2024 : 1.397.237 €

Il s'agit des recettes relatives à la vente du carburant de la station d'avitaillement.

Compte 7088 (Autres produits d'activités annexes) : + 0,2 %

Réalisé 2023 : 399.469 €

Réalisé 2024 : 400.209 €

Il s'agit des recettes relatives aux redevances des parcs de stationnement.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Compte 751 (Redevances pour concessions) : + 22 %

Réalisé 2023 : 331.941 €

Réalisé 2024 : 405.368 €

Ce montant comprend les redevances des terrasses ainsi que la part fixe des locaux de la zone commerciale, de la rotonde et de la zone est du port.

Compte 7588 (Divers autres produits) : - 2 %

Réalisé 2023 : 184.225 €

Réalisé 2024 : 180.361 €

Il s'agit principalement des recettes relatives aux redevances passagers et le remboursement de la taxe foncière par le concessionnaire (Saur).

B. Section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est de **1.469.076 €** en section d'investissement (reste à réaliser compris).

Il convient de souligner l'absence d'endettement bancaire depuis le 25 janvier 2018.

Le réalisé pour les immobilisations corporelles s'élève à 1.199.721 € (+ RAR : 308.773 €).

Les principales réalisations pour 2024 sont :

- Distribution d'eau non potable : 362.689 €
- Mise en place semelles quais M + P + Pêcheurs : 197.087 €
- Confortement quai Prud'homie : 115.082 €
- Cable électrique quai P : 112.290 €
- Bornes électriques : 498.829 € (dont 283.567 en RAR)
- Rénovation locaux zone commerciale : 45.764 €
- Toile d'ombrage capitainerie : 9.334 €
- Barrière quai N : 8.012 €
- Platines catway : 6.351 €